

Le très hon. M. MEIGHEN: Il est consigné au long au compte rendu. Si quelqu'un veut en avoir un exemplaire, j'en ferai préparer un pour lui. Je veux qu'il soit répandu le plus possible.

L'hon. M. MURDOCK: Mon ami Jack Haig en a communiqué de nombreux exemplaires aux journaux, mais il ne nous en remis aucun.

L'hon. M. HAIG: Vous ne pouvez faire une pareille déclaration. J'ai imité exactement le leader du Gouvernement lorsqu'il a présenté son rapport. Il n'en a pas même remis un exemplaire à M. Meighen. D'un autre côté, lorsque M. Meighen s'est levé et a lu son rapport j'en ai remis un exemplaire au sénateur Dandurand.

L'hon. M. MURDOCK: Nous en avons tous eu un.

L'hon. M. HAIG: Le lendemain; mais il se trouvait dans le texte de nos délibérations. Ne parlez pas ainsi, monsieur Murdock.

L'hon. M. DANDURAND: Mon honorable ami se rappellera que je l'attendais.

L'hon. M. HAIG: Oui.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Beaubien): Il m'incombe, messieurs, de vous soumettre le rapport du leader du Sénat...

L'hon. M. HARDY: Monsieur le président, je me vois dans une situation difficile, peut-être embarrassante à un certain point de vue. Je ne puis approuver le rapport soumis par mon honorable et vénéré leader. J'admets d'emblée le principe qu'il a posé, mais malgré qu'il ait fait son possible pour déclarer à ma satisfaction qu'il a soumis des recommandations, je ne puis en trouver de tranchées, concrètes ou non équivoques dans tout ce document. Je l'ai expliqué hier.

Je suppose qu'il m'incombe de soumettre un rapport alternatif, mais je crois qu'il serait présomptueux pour un membre d'un Comité aussi nombreux que celui-ci de prendre sur soi de soumettre une recommandation sur un sujet sur lequel il n'a peut-être pas qualité à dire toute sa pensée. Je paraîtrais m'opposer ainsi au Comité. Mais tant que ce rapport ne renfermera pas une recommandation tranchée et sans équivoque, je ne puis l'approuver.

L'hon. M. DANDURAND: Sur quel point?

L'hon. M. HARDY: Je n'ai pas l'intention de tout dire maintenant, car je ressusciterais tout le débat. Je suis très en faveur du principe du rapport, d'après la revue qu'on en a faite au Comité, mais je n'y trouve aucune recommandation par laquelle l'arbitrage obligatoire ou la coopération obligatoire serait appliquée. Cela étant, je ne puis l'approuver.

Par ailleurs, je ne puis approuver le principe du rapport soumis par le très honorable sénateur (le très honorable M. Meighen); mais je vais lui faire le compliment que les recommandations qu'il a soumises ne laissaient place à aucun doute. Elles étaient délibérées, non équivoques et concrètes. Celui qui agirait d'après ce rapport aurait la voie toute tracée devant lui.

L'effet du rapport dont nous sommes saisis est simplement de nous engager à aborder de façon plus sérieuse l'étude du mécanisme établi par le statut. Je crois que nous devrions aborder le problème armés de pied en cap et nous assurer que l'arbitrage obligatoire sera inséré au rapport. Si j'en avais le temps, le Comité aussi, je pourrais suggérer comment insérer au rapport une certaine forme d'arbitrage obligatoire.

Il ressort des témoignages que nous avons entendus l'an dernier que chacune des compagnies hésite beaucoup à traîner sa rivale devant un tribunal d'arbitrage. Naturellement, le Pacifique-Canadien a le droit de nommer ses propres dirigeants; l'Etat n'y a pas voix. Mais il a son mot à dire dans la nomination de ceux du National-Canadien. Il est douteux que le rapport ait raison d'attribuer le manque de coopération presque exclusivement à un seul chemin de fer, le Pacifique-Canadien. Je ne suis pas prêt à dire que je ne saurais constater le